

## Bulletin d'inscription

A renvoyer à l'Auberge du Pionnier – 26190 Bouvante

Séjour choisi : .....

Nombre de participants : ..... Dates : du / / au / /

Nom/prénom : Melle – Mme – M. ....

Adresse : .....

.....

Tel. fixe : ..... Tel portable : .....

email : ..... Date de naissance : / /

Commentaires (matériel photo, niveau de marche, régime particulier, etc.) :

.....

.....

.....

J'ai pris connaissance de vos activités grâce à : .....

Je serai accompagné(e) par : Melle – Mme – M. ....

Adresse (si différente) : .....

.....

Tel. : ..... email : .....

Hébergement (si différent du séjour) :  Pension  ½ pension

Options :

Transport depuis la gare Valence TGV

(RDV dimanche 17h35 - retour samedi 10h45. Supplément 30 €)

Chambre seul (supplément 30 € / 60 € / 90 € selon période)

Souhaite étendre mon séjour à l'Auberge (par jour : Pension : 61 €, ½ P : 50 €)

Date d'arrivée : le / / . Date de départ : le / /

Assurance annulation ou interruption de voyage 2,70% du montant du séjour

Condition de réservation :

Joindre la somme correspondant à 25% du prix du séjour.

Par chèque, à l'ordre de l'Auberge du Pionnier.

Par Carte Bancaire. N° - - - - - Expire en : /

Plan d'accès, informations pratiques et confirmation d'inscription vous seront fournis dès réception de ce bulletin.

Date :

Signature :

## Conditions générales de vente

### **Inscription**

L'inscription à tout séjour de ce programme implique l'acceptation des conditions ci-après énoncées. La signature du bulletin d'inscription sous-entend leur acceptation. L'inscription n'est effective qu'à réception du bulletin d'inscription dûment rempli, accompagné d'un acompte de 25% du prix du séjour, la réception de cet acompte n'impliquant la réservation que dans la mesure des places disponibles. En cas d'acceptation, le solde du prix du séjour devra nous parvenir au moins 15 jours avant le départ. Pour toute inscription effectuée à moins de 15 jours du départ le montant du séjour devra être réglé en totalité. Un séjour non soldé dans les délais pourra être annulé sans rappel, l'acompte restant dans ce cas acquis à l'Auberge du Pionnier.

### **Annulation**

En cas de désistement de votre part, les frais retenus seront les suivants :

- plus de 15 jours avant le départ : l'acompte de 25%.

- moins de 15 jours avant le départ : le montant total du séjour.

Ces frais pourront vous être remboursés si vous avez souscrit à l'assurance annulation décrite ci-dessous.

### **Interruption de séjour**

Tout retard ou abandon en cours de séjour ne donne droit à aucun remboursement de notre part.

Certains frais pourront vous être remboursés si vous avez souscrit à l'assurance annulation décrite ci-dessous

### **Assurance Annulation**

Vous pouvez souscrire par notre intermédiaire un contrat d'assurance annulation ou interruption de voyage proposé par le SNAM, contrat n°113529780, dont le montant est fixé à 2,70% du prix total du séjour. Nous contacter pour les conditions plus précises de souscription à ce contrat.

### **Annulation de notre part**

En cas de nombre insuffisant de participants, nous pourrions être contraints d'annuler un séjour. Une solution de remplacement vous sera proposée 21 jours au moins avant le départ. En aucun cas ces modifications ne pourront donner lieu à des dommages et intérêts. Si les solutions proposées ne vous conviennent pas, vos versements vous seront intégralement restitués sans autres indemnités.